

PAR COURRIEL

Québec, le 21 novembre 2024

Madame Catherine Laurian
Pêches et Océans Canada
catherine.laurian@dfo-mpo.gc.ca



INFORMER

Objet : Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna – Questions complémentaires – DQ4

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 novembre 2024 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. L'initiateur prévoit réaliser ses travaux au cours des mois de novembre et décembre, avec la possibilité de les devancer à la mi-octobre, selon la disponibilité des équipements. Il prévoit également suspendre ses travaux si un mammifère marin est détecté ou observé à moins de 400 m.
 - a. Est-ce que ces mesures sont suffisantes pour limiter les effets du bruit subaquatique sur le béluga? Veuillez expliquer votre réponse.
 - b. De quelles façons ces mesures, prévues par l'initiateur, s'arriment avec les lois et règlements en vigueur tels que la *Loi sur les espèces en péril* et le *Règlement sur les mammifères marins*? Veuillez expliquer votre réponse.
 - c. Dans le cadre du programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna, quelle est la position de Pêches et Océans Canada par rapport à l'ajout de mesures additionnelles, comme l'intensification progressive du niveau sonore généré par l'équipement ou l'utilisation d'un rideau de bulles pour atténuer la transmission du bruit émis par la drague? Veuillez expliquer votre réponse.
2. Vous avez affirmé en séance que Pêches et Océans Canada utilise moins les seuils acoustiques de dérangement pour les mammifères marins, soit 120 et de 160 dB re 1 μ Pa selon le type de sons, pour analyser le bruit généré dans le cadre d'un projet parce qu'ils ne sont pas adaptés à toutes les espèces ni à tous les contextes (Véronique Lesage, DT1, p. 67).
 - a. Dans le cadre du présent projet, quels indicateurs seront utilisés lors de votre analyse?
 - b. Quels sont les seuils, le cas échéant, qui les accompagnent? Veuillez expliquer votre réponse.